

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BOULLAY MIVOYE Séance du 27 avril 2021
Date de la convocation 22/04/2021	L'an deux mil vingt et un et le mardi 27 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune du BOULLAY-MIVOYE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Stéphane HUET, Maire
Nombre de Conseillers : 11 Présents : 11 Votants : 11	Présents : Monsieur Stéphane HUET, Madame Véronique BOYERE, Monsieur Christophe PERCHERON, Madame Catherine ATARIAN, Madame Monique FRESNAYE, Madame Anne RONDELAUD, Monsieur Benjamin SOULARD, Monsieur Guillaume GUERIN, Monsieur Damien SERVY, Madame Claire DAMIEN, Madame Mathilde THURIN
Secrétaire de séance : Véronique BOYERE	Absents excusés :

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Véronique BOYERE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du 6 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour

- Catégories de concessions funéraires et leurs tarifs

Le conseil municipal à l'unanimité approuve

2. Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter les subventions suivantes aux associations pour l'année 2020 :

- Anciens combattants locaux : 100 €
- ASCBM section Bibliothèque : 200 €
- Les Chats du Hasard : 200 €
- Association sportive de Villemeux s/Eure : 25 € par enfant
- SPDA Refuge de Bouconville : 200 €
- ASCVEG : 200 €
- Zoo refuge La Tanière : 200 €
- ADMR 28 : 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les sommes affectées à ces associations.

3 Catégories de concessions et leurs tarifs

Monsieur le Maire propose de revoir les catégories de concessions funéraires ainsi que leur tarif à compter du 1^{er} mai 2021 comme suit :

Pour l'achat et le renouvellement d'une concession de 2 m2 ou d'une cavurne

Objet	15 ans	30 ans
Concession individuelle	150 €	210 €
Concession individuelle enfant – 2 ans	50 €	
Concession collective	2 personnes 250 €	360 €
	3 personnes 350 €	510 €
Concession familiale	500 €	1 000 €
Indigent	Frais réels engagés par la municipalité	
Rosier	40 €	
Jardin du souvenir	25 €	

Pour le renouvellement ou l'achat d'une concession double (4m2) le tarif est doublé.

Pas de possibilité de cavurne double

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve dans sa globalité les catégories de concessions funéraires ainsi que leur tarif à compter du 1^{er} mai 2021.

4 Règlement du cimetière communal

Le Maire de la commune du Boullay-Mivoye informe qu'il est indispensable après avoir revu les catégories de concessions du cimetière communal et ses tarifs d'avoir un règlement intérieur pour celui-ci. Ce règlement permet de redéfinir l'ensemble des règles qui permettent une utilisation paisible et harmonieuse des lieux. Il a pour objet d'assurer le bon ordre, la décence, la sérénité, la salubrité et la tranquillité publique dans le cimetière communal

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir:

- approuver le règlement municipal du cimetière
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit règlement
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint suppléant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet d'arrêté.

- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document concernant ce règlement
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint suppléant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

5 Nouveau site internet de la commune

Monsieur le Maire présente le nouveau site de la commune « leboullaymivoie.fr ». Tous les conseillers peuvent participer en envoyant des articles.

6 Mise en place d'une newsletter pour la commune

Monsieur le Maire informe q'une lettre d'information sera diffusée quatre fois par an

7 Répartition des charges du SIRP sur les trois communes adhérentes

Monsieur le Maire présente l'article 7 des statuts du SIRP et demande au Conseil son accord pour notifier par écrit à Monsieur le Président du SIRP le refus de la commune du BOULLAY-MIVOYE de participer aux frais d'investissement, ceux-ci étant déjà financés et de demander le recalcul de la participation aux frais de fonctionnement de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité.

8 Information fibre optique

Monsieur le Maire informe que la fibre devra être déployée sur la commune entre mai et juin 2021. Il indique qu'il ne faut pas prendre trop rapidement son abonnement mais attendre que la fibre soit vraiment déployée. Une information aux habitants sera diffusée sur le site de la commune ainsi que l'application « CIVOX ».

9 Questions/Informations diverses

Le Conseil municipal donne son accord pour six mois pour l'utilisation d'une place de parking devant la mairie 1 fois par semaine pour le stationnement d'un camion « PIZZA ».

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat d'un défibrillateur.

Une étude de plantation d'arbres « Noyer » sur l'ancien terrain de tennis sera faite.

Dans le cadre du plan de relance, Madame RONDELAUD informe qu'il y a possibilité de recevoir des subventions pour la restauration des zones humides (mares de la commune).

Une réflexion est engagée.

Afin de pouvoir répondre au mieux aux questions diverses qui peuvent être posées lors du Conseil, Monsieur le Maire demande à ce que les demandes soient envoyées au plus tard 1 semaine avant le prochain conseil.

La date du prochain conseil municipal a été fixé le 25/05/2021 à 20 h.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h00**

Le Maire
Stéphane HUET

